

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 24 septembre 2026

DCM N° 26-09-24-30

Objet : Recrutement par voie contractuelle.

La Ville de Metz, comme de nombreuses structures est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement dans un contexte de forte évolution des métiers.

Le manque de candidatures pour certains postes s'explique notamment par la diminution du nombre de candidats aux concours, la concurrence avec d'autres collectivités, et même des entreprises du secteur privé et particulièrement celles situées au Luxembourg.

Cette pénurie de candidatures de titulaires de la fonction publique a amené la Ville de Metz à recruter des agents contractuels sur des postes permanents conformément aux articles L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Afin de pérenniser leur engagement et aussi reconnaître leur expérience et leur valeur professionnelle, la Ville de Metz propose aux agents contractuels présents depuis au moins 2 ans et à l'issue de leur contrat en cours, un contrat à durée déterminée d'une durée maximum de 3 ans pris sur le fondement des articles L. 332-8 à L. 332-12 du Code Général de la Fonction Publique qui pourra déboucher sur un contrat à durée indéterminée.

Sont concernés par ce dispositif de déprécarisation les postes suivants :

- 1 Chargé de mission Centre-Ville et Commerce sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- 1 Educateur sportif sur le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux aux activités physiques et sportives ;
- 1 Chargé de mission vie associative au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- 1 Maitre-Nageur Sauveteur au sein du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux aux activités physiques et sportives ;
- 1 Inspecteur de salubrité et prévention des risques au sein du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- 2 Educateur de jeunes enfants au sein du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- 1 Directeurs adjoints de crèche au sein des cadre d'emplois des puériculteurs territoriaux ;
- 1 Responsable de secteur éducatif au sein du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- 1 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles au sein du cadre d'emplois du

même nom ;

1 Chargé d'opération rénovation énergétique et sécurité incendie au sein du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

1 Agent d'entretien polyvalent au sein du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

1 Serrurier Métallier sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

En application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 à L. 332-12, il est proposé de recruter des agents contractuels sur les postes cités.

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois du poste, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 332-8 à L.332-12 et R. 332-1 à R. 332-31.

VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE RECRUTER** par la voie contractuelle en application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 à L. 332-12, les postes suivants :
 - 1 Chargé de mission Centre-Ville et Commerce sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
 - 1 Educateur sportif sur le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux aux activités physiques et sportives ;
 - 1 Chargé de mission vie associative au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 - 1 Maitre-Nageur Sauveteur au sein du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux aux activités physiques et sportives ;
 - 1 Inspecteur de salubrité et prévention des risques au sein du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
 - 2 Educateur de jeunes enfants au sein du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
 - 1 Directeurs adjoints de crèche au sein des cadre d'emplois des puériculteurs territoriaux ;
 - 1 Responsable de secteur éducatif au sein du cadre d'emplois des rédacteurs

territoriaux ;

- 1 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles au sein du cadre d'emplois du même nom ;
- 1 Chargé d'opération rénovation énergétique et sécurité incendie au sein du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- 1 Agent d'entretien polyvalent au sein du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- 1 Serrurier Métallier sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et tous actes ou documents connexes à la présente affaire.

Service à l'origine de la DCM : Emploi, formation et parcours professionnels Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 4.2 Personnel contractuel
